Formalités pour la soutenance de thèse

/// Procédure de demande de reconnaissance de la mobilité internationale pendant la thèse

Supplément de diplôme de doctorat à l'international

/// Pour conduire à bien votre projet de soutenance…

A lire et imprimer !

Formalités pour la soutenance d'une thèse de doctorat

C’est votre feuille de route dans laquelle sont détaillées les informations nécessaires au montage de votre dossier de soutenance.

Documents à télécharger

- Proposition de jury de thèse
  Ce formulaire sera soumis pour pré validation (en version projet) à la DR avant le circuit de signature (ne pas oublier les adresses email des membres du jury).
- Grille d'analyse de jury de thèse : ce document vous aide à constituer votre jury
  Une fois validé, signé par tous, formulaire « proposition pour une soutenance de diplôme de doctorat » sera remis à la DR qui lancera officiellement le processus de soutenance 8 semaines avant la date de soutenance.
- Page de garde thèse en français, Page de garde thèse en anglais, Page de garde thèse cotutelle en français, Page de garde thèse cotutelle en anglais : la page de garde de la thèse doit impérativement respecter le format, la police et les tailles de caractère de la page modèle fournie. C’est votre modèle pour la couverture de votre manuscrit.

Les documents à compléter et à remettre au Centre de ressources documentaires et numériques (CRDN) lors du RV d’enregistrement de votre manuscrit sont :

- Le bordereau de thèse (à compléter) et les informations données personnelles droits d'auteur (à lire)
- Le contrat de diffusion électronique de la thèse de doctorat (à compléter, imprimer en deux exemplaires et signer)
- L'affichage (à compléter et envoyer à la DR 1 mois avant la soutenance)
- Les consignes à respecter pour la communication autour de la soutenance (à lire)

/// Après la soutenance

Votre attestation de réussite ainsi que votre diplôme de doctorat sont à retirer auprès de la DR (Sonia Cenille ou 04 72 04 77 09) au 3e étage du bâtiment administratif.

Le diplôme n’est établi qu’après la remise de la version finalisée du manuscrit auprès du Centre de ressources documentaires et numériques de l’ENTPE.